

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1885.

---

## GRANDE NATURALISATION.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. JULES DE BORCHGRAVE.

---

### I

*Demande du sieur Charles-François-Adolphe-Otto INGENOHL.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Ingenohl, né à Neuwied (Prusse), le 18 novembre 1849, est arrivé en Belgique en septembre 1871. Il exerce, à Berchem lez-Anvers, la profession de courtier en tabacs. Il a épousé une Allemande; il est père de deux enfants, dont l'un est né à Anvers.

Les rapports joints à la demande du pétitionnaire établissent que sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune plainte.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement prévu par la loi.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre la demande du sieur Ingenohl en considération.

*Le Rapporteur,*

JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

---

## II

*Demande du sieur HENRI PIEPER.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Soest (Prusse), le 30 octobre 1840. Il est arrivé en Belgique en 1860, et demeure actuellement à Liège où il dirige une fabrique d'armes, occupant environ trois cents ouvriers. Il est inventeur de divers systèmes de fusils, et a obtenu plusieurs distinctions honorifiques dans les expositions internationales. Il a épousé une femme d'origine belge. Il est père de sept enfants, tous nés à Liège. Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement prévu par la loi.

Votre Commission vous propose, Messieurs, de prendre la demande du sieur Pieper en considération.

*Le Rapporteur,*

JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président,*

A. GUYOT.

## III

*Demande du sieur Gerrit VAN DETH.*

MESSIEURS,

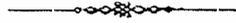
Le sieur Van Deth, né à Amersfoort (Pays-Bas), le 18 mars 1837, est arrivé en Belgique le 21 décembre 1868. Il a résidé à Bruxelles jusqu'au 7 septembre 1869, date à laquelle il est retourné dans son pays natal. En 1870, il est revenu à Bruxelles et, depuis cette époque, il n'a plus quitté le royaume. Il est établi actuellement à Anvers où il est ingénieur. Il a épousé une Hollandaise. Il est père de cinq enfants, dont quatre sont nés en Belgique.

Les rapports joints à la demande du pétitionnaire établissent que sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune plainte. Il a satisfait aux lois sur la milice et a pris l'engagement d'acquitter éventuellement le droit d'enregistrement fixé par la loi.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre la demande du sieur Van Deth en considération.

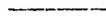
*Le Rapporteur,*  
JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président,*  
A. GUYOT.



## IV

*Demande du sieur Martin-Chrétien-Frédéric-André OPPERMANN.*



MESSIEURS,

Le sieur Oppermann, né à Hanovre, le 12 avril 1846, est arrivé dans le royaume le 1<sup>er</sup> mars 1869. Il est actuellement directeur de verreries à Gilly.

Il a épousé une Belge et a retenu de ce mariage deux enfants nés en Belgique. Les autorités consultées donnent sur sa conduite et sa moralité les renseignements les plus favorables.

Le pétitionnaire, qui a satisfait au service militaire, s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement déterminé par la loi.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre la demande du sieur Oppermann en considération.

*Le Rapporteur,*  
JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président,*  
A. GUYOT.

